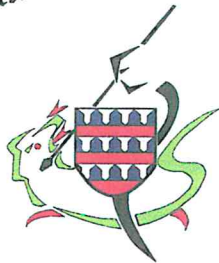


Commune de Berlaimont



Département du Nord
Arrondissement d'Abesnes-sur-Helpe

Pouvoir adjudicateur :

Commune de BERLAIMONT
MAIRIE 15 place du Général De GAULLE
59145 BERLAIMONT
Tél :03.27.67.31.63

Cahier des clauses administratives
et techniques particulières

**Marché de Fourniture de gaz naturel
pour 9 bâtiments communaux**

**Marché n°2019-001 Marché à procédure adaptée en application de l'article 27
du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016**

Marché n°2019/01

Date limite de dépôt des offres : 11/04/2019 à 12h00

ARTICLE 1. CONTENU DU MARCHE

1.1 Objet du marché

Le marché comprend la fourniture du gaz, l'acheminement et la livraison jusqu'au point de comptage client; il comprend également l'utilisation du réseau de transport et l'utilisation du réseau de Distribution ainsi que les conditions standards de livraison.

1.2 Durée du marché

La durée du marché est fixée à 36 mois (3 ans) à compter de la date de début de la fourniture et de la livraison de gaz naturel.

1.3 Date de commencement d'exécution de la prestation

Le début de la fourniture et de la livraison de gaz naturel est fixé au 1^{er} mai 2019 pour le site de l'école de mormal et au 1^{er} août 2019 pour les autres sites

ARTICLE 2. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le marché est constitué par les pièces contractuelles reprise ci-dessous :

- Le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement (ATTRI1)
- Le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP),
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales(CCAG), applicables aux marchés publics de fournitures et de services disponible sur le site Légifrance
- Le bordereau des prix unitaires

Le titulaire ne pourra se prévaloir, dans l'exercice de sa mission, d'une quelconque ignorance de ces textes, et, d'une manière générale, de toute la réglementation intéressant son activité ou les installations concernées.

L'ensemble de la fourniture doit être conforme aux prescriptions des décrets, arrêtés, règlements, normalisation et à celles de tous textes subséquents en vigueur au premier jour du mois d'exécution des prestations.

ARTICLE 3. LIEU DE LIVRAISON DE LA FOURNITURE ET VOLUMES PREVISIONNELS ANNUELS PAR SITE

SITE	ADRESSE	PCE	VOLUMES PREVISIONNELS ANNUELS (kwh)
ECOLE DE MORMAL	Rue de la Tête noire	01284804533375	197 974
LOCAL AMICALE LAIQUE	7 bis rue du Vivier	01291027392137	56 924
CENTRE SOCIO CULTUREL	2 rue des écoles	01272358846454	190 850
ECOLE MATERNELLE	Rue du 5 novembre	01269898643884	49 149
HALL DE SPORT GUNY	Rue de Klotten	01207814663604	152 524
MAIRIE	Place du Général De Gaulle	01274963766833	107 304
SALLE DE RECEPTION	Rue des écoles	01272792999894	46 849
SALLE POLYVALENTE	Rue Neuve	01267438441285	72 805
STADE DAUBY VASSEUR	Rue Neuve	01267293723417	44 440

Il ne pourra y avoir de pénalités sous quelque forme que ce soit si la consommation annuelle n'est pas identique à la consommation indiquée dans ce marché.

ARTICLE 4. PRIX

4.1 Modalités d'établissement des prix

Les prix indiqués par les fournisseurs dans l'acte d'engagement comprennent :

- la molécule
- l'acheminement du gaz, y compris l'acheminement local et livraison,
- l'assistance pour l'optimisation permanente du contrat auprès du gestionnaire de réseau

Ils couvrent en outre, tous frais accessoires tels que les frais de constitution de dossiers administratifs, documentations et autres.

Les taxes et contributions parafiscales sont indiquées à part et doivent être comprises dans le montant de l'offre. Les montants facturés pour celles-ci seront ceux conformes à la législation en vigueur au jour de la livraison.

4.2 Révision des prix

Le prix unique de la fourniture du gaz naturel est:

- ferme, non actualisable, non révisable, non indexable, non revalorisable pour la durée de l'offre.
- L'abonnement et les termes proportionnels correspondant à la part des coûts de transport et de distribution seront révisés en fonction des évolutions réglementaires des tarifs d'acheminement.

4.3 Pénalités et Résiliation

4.3.1 Pénalités

- Pénalités pour discontinuité de fourniture :

Tous les coûts financiers résultant de la défaillance du titulaire, notamment la défaillance de fourniture de gaz au réseau de distribution, seront à la charge du titulaire du marché.

- Exécution par défaut :

Conformément à l'article 32 du CCAG/FCS, il peut être pourvu par l'Acheteur à l'exécution de la fourniture aux frais du titulaire dans le cas de retard ou de défaut d'exécution dans les livraisons.

S'il n'est pas possible à l'Acheteur de se procurer dans les conditions qui lui conviennent, une fourniture conforme à celle prévue au marché, il aura la faculté de pourvoir aux besoins de la Commune en faisant appel à un fournisseur de son choix. Dans ce cas, le titulaire n'a pas droit de regard sur l'exécution des prestations à ses frais et risques.

S'il en résulte une différence de prix, celle-ci sera à la charge du fournisseur défaillant et imputée d'office en déduction sur le montant du prochain paiement effectué à son profit.

4.3.2 Résiliation

- En cas d'inexécution par le titulaire de ses obligations, la personne responsable du marché se réserve le droit de mettre fin à tout moment à l'exécution des prestations faisant l'objet du marché avant l'achèvement de celui-ci par une décision de résiliation, qu'il y ai faute ou non du titulaire.
- En cas de résiliation du marché aux torts du titulaire par référence à l'article 28 du CCAG/FCS, le titulaire est informé par écrit de la décision de la personne responsable du marché, en recommandé avec accusé de réception et peut présenter ses observations dans un délai de quinze jours.

Outre les clauses de résiliation du marché prévues ci-dessus, toute inobservation des clauses du marché ou manquement aux obligations contractuelles, entraînera la résiliation du marché de plein droit à l'expiration du délai de mise en demeure.

- Passé ce délai, et sans règlement à l'amiable du litige, la décision de résiliation du marché est notifiée en recommandé avec AR. Dans ce cas, le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 5. FACTURATION ET PAIEMENT

Le candidat remettra un modèle de facture unique contenant la facture proprement dite et son annexe qui répondront aux exigences prévues au présent cahier des charges.

Il sera établi une facture mensuelle ou bimestrielle qui comportera notamment les mentions légales suivantes :

- Le nom, n° SIRET et l'adresse du créancier
- Le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé dans l'Acte d'Engagement
- Le numéro et la date du marché
- Les coordonnées de l'interlocuteur identifié pour la relation clientèle
- La référence du point de livraison, le numéro du compteur gaz et de contrat
- Le nouvel index (en m3) et sa date de relève
- L'index de la relève précédente (en m3) et sa date de relève
- la fourniture livrée (en m3)
- La valeur du PCS
- La quantité de KW consommés
- Le prix du KW hors TVA
- Le montant hors TVA de la fourniture, terme de quantité, exécutée, éventuellement ajusté ou remis à jour
- Le montant de l'abonnement, terme fixe -Le montant des taxes et contributions

Le candidat proposera une solution de mensualisation des factures.

Le paiement s'effectuera dans les 30 jours suivant la date de réception des factures conformes. Le dépassement du délai de paiement ouvre de plein droit et sans autre formalité, pour le titulaire du marché, le bénéfice d'intérêts moratoires par application du taux d'intérêt légal en vigueur le jour suivant l'expiration du délai, augmenté de deux points.

ARTICLE 6. SUIVI DU MARCHÉ

Dans le cadre du suivi du marché, le prestataire fournira chaque fin de mois, un tableau récapitulatif faisant apparaître tous les montants facturés depuis le début du marché, et en particulier le montant Hors Toutes Taxes (HTT)

N° Facture	Date Facture	PCE	Site	Date Départ Période	Index Départ Période	Date Fin Période	Index Fin Période	Consommation (kWh PCS)
------------	--------------	-----	------	---------------------	----------------------	------------------	-------------------	------------------------

Montant Abonnement (€HTT)	Montant Consommation (€HTT)	Montant autres prestations GRDF (€ HTT)	TICGN (€HTT)	CTA (€HTT)	Total HTT	AUTRE TAXE	Total HT	Montant TVA Réduite	Montant TVA Normale	Total TTC
---------------------------	-----------------------------	---	--------------	------------	-----------	------------	----------	---------------------	---------------------	-----------

Le
Lu et approuvé
L'entreprise
candidate